
Travaux d'entretien de l'Aisne amont 2017
Compte-rendu de la réunion de reprise de chantier du 19 mars 2018.

Personnes conviées : Cf. Liste jointe

Objet de la réunion :

La réunion a eu lieu au niveau du pont de l'Aisne sur la commune de VAUBECOURT. L'objet de la réunion était de rappeler que des travaux d'entretien et de restauration sont portés par le SMAVAS sur le cours d'eau Aisne, dans le département de l'Aisne.

Il s'agissait également d'expliquer en détail les modalités et le but des interventions programmées afin que les propriétaires, les riverains et partenaires techniques et financiers aient une visibilité totale sur les actions.

Enfin, le but de cette réunion était de présenter les périodes et moyens d'exécution des travaux et de représenter l'Association d'insertion Vitry Synergic sélectionnée pour réaliser les travaux.

Observations :

1. Le technicien de la C.A.T.E.R. a rappelé les difficultés d'intervention 2017 liés aux niveaux d'eau et aux crues successives empêchant l'entreprise d'avancer correctement. Le technicien a encore précisé que certaines des opérations réalisées, devront être reprises car elles ne répondent pas aux objectifs de gestion. Cela n'est pas une remise en cause des compétences de l'entreprise, mais simplement le fait des inondations répétées tout au long du mois de décembre.
2. Le technicien rappelle que concernant le détail des points observés, les opérations devant être réalisées des points 81 à 120 ont été vérifiées autant que faire se peut. Les niveaux d'eau encore importants n'ont pas permis de s'assurer de la bonne réalisation des travaux et d'assurer qu'aucune reprise des opérations ne sera nécessaire.
3. La réunion s'est poursuivie par une reconnaissance des opérations à venir et à réaliser en 2018 sur l'amont de la commune de VAUBECOURT. Dans ce contexte, les personnes présentes ont pu analyser, avec les explications du technicien, l'intérêt de retirer certains arbres en mauvais état sanitaire et particulièrement penchés. Ceci a par ailleurs permis de constater qu'un frêne très penché et déperissant, noté à retirer, s'était déchaussé et avait emporté la berge.
4. Le technicien a rappelé les périodes d'interventions préconisées et liées à la présence de plusieurs ZPS et ZSC sur la fin du secteur d'intervention 2017 et le secteur 2018. Un découpage du chantier sera donc nécessaire pour répondre au respect de la réglementation et des préconisations. Ces dernières sont détaillées ci-dessous :

Pour l'intervention sur la ripisylve :

- Intervention possible - Du 1er mars au 31 mars
- Pas d'intervention possible - Du 1er avril au 14 juillet
- Intervention possible - Du 15 juillet au 1^{er} décembre

Pour l'intervention dans le lit mineur :

- Intervention possible dans le lit - Du 25 mars au 1^{er} décembre

5. Enfin, l'association a fait part des difficultés d'interventions pouvant être liées aux conditions météorologiques et aux niveaux d'eau. Elle a également précisé qu'elle ne pourrait pas débuter les travaux avec les conditions météorologiques actuelles. Elle débutera les travaux quand les conditions seront plus favorables.

6. L'association explique qu'elle s'adaptera aux préconisations sur les périodes d'intervention, mais que pour une meilleure réalisation des travaux, une continuité dans la réalisation des opérations et la gestion des bois et rémanents, il serait préférable d'avoir une dérogation pour intervenir et ainsi respecter les délais d'exécution.
7. Enfin, M. DEMAUX, technicien du SMAVAS, précise qu'il est important que les travaux d'entretien 2017 et 2018 soient terminés cette année et le plus tôt possible, afin que l'entreprise chargée de la mise en place des clôtures et des descentes aménagées puisse intervenir dans le programme de travaux initial.

Décisions :

- La prochaine réunion de suivi de chantier sera programmée une semaine après la reprise des travaux par l'association Vitry-Synergic. Cette reprise des travaux devra être réalisée avant le 1^{er} avril 2018. Elle aura pour but de vérifier les opérations, de s'assurer qu'aucun impact sur la faune et la flore n'aura eu lieu et de prendre en compte l'avis et les demandes des propriétaires privés et riverains.
- Le technicien de la C.A.T.E.R. est chargé de faire une demande de dérogation aux périodes d'intervention préconisées aux abords et dans les ZSC et ZPS. Si cette dérogation est refusée, les dates d'interventions détaillées au § 4. « Observations » devront être respectées.

Les propriétaires riverains ainsi que toutes les personnes intéressées **peuvent participer à ces réunions publiques.**

Il est demandé :

- ***Aux maires des communes de bien vouloir afficher cette invitation sur le panneau d'affichage municipal, d'avertir les présidents des associations foncières présentes sur leur territoire et de les inviter à cette réunion, ainsi que les présidents d'associations locales de pêche.***
- ***Aux délégués d'avertir le plus grand nombre possible de riverains, de les inviter à la réunion d'information et aux réunions hebdomadaires de chantier.***

Le technicien de la CATER,

Emmanuel GODIN

<p>Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (C.A.T.E.R) CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE CS 90525 - 51009 CHALONS en CHAMPAGNE Tél : 06.72.27.52.89 Fax.03.26.64.95.00 Emmanuel.godin@marne.chambagri.fr</p>	<p>Entreprise VITRY SYNERGIC 40 avenue Jean Jaurès 51300 VITRY LE FRANCOIS 06.10.81.12.64</p>
---	--